

[Texte]

Privacy Act, Bill C-7 is complementary and supportive. The Archives is not only given a new mandate, as I spoke of, to advise and to train in records management; the Archives' new responsibility in the matter of destruction schedules for personal and other information is at least as important.

The destruction of personal records at an appropriate time is a major concern of a Privacy Commissioner. I hope the Archives will receive adequate resources to discharge effectively its important oversight role in the sensitive matter involving all the institutions covered by the Privacy Act.

Finally, I urge the adoption of Bill C-7. It will enhance the role of the Archives; it will assist me in ensuring that the provisions of the Privacy Act are better respected.

I would be delighted to answer any questions that may be left after a long preamble. I am with Mr. Van Berkel, my counsel; I go nowhere without a lawyer these days.

Thank you, Madam Chairman.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Grace.

Madame Finestone.

Mme Finestone: Merci, madame la présidente.

Mr. Grace, perhaps I may follow up on your last observations. First of all, I learned a great deal; second, I still have questions, and I thank you.

On the provisions, you are totally satisfied, if I heard you correctly. We could pass the bill as it presently stands, and it would not upset you one little bit. Is that with certain exceptions?

Mr. Grace: That is correct.

Mrs. Finestone: Okay. You said: does the bill restrict access; does the bill make accessible; does it retain or destroy; and you answered no to all three of your own questions. However, you did bring to our attention that there should be some change to subclause 5(1) and to subclause 6(1), I believe.

So may I ask if you have formulated the kinds of amendments that you would see fit for us to consider, which would be very helpful; and if you have not, if you would so forward such formulation that would make it in compliance with the present Privacy Act?

Mr. Grace: Mrs. Finestone, I am not a legislative drafter, and I have not—

[Traduction]

la protection des renseignements personnels ou de les contourner, le projet de loi C-7 les complète et les appuie. Non seulement on confie un nouveau mandat aux archives, c'est-à-dire de donner des conseils et de former un personnel en matière de gestion des documents comme je l'ai déjà mentionné, mais on leur attribue d'autres fonctions tout aussi importantes par rapport à la destruction de renseignements personnels et d'autres renseignements et partant à leur période de conservation avant cette destruction.

La destruction des documents personnels au moment approprié est une des principales préoccupations du commissaire à la protection de la vie privée. J'espère donc que les archives recevront suffisamment de ressources pour s'acquitter efficacement de ces importantes fonctions de surveillance dans des questions aussi délicates par rapport à tous les organismes régis par la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Enfin, je vous prie instamment d'adopter le projet de loi C-7. Il rehaussera les fonctions des archives et veillera à ce qu'on respecte davantage les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

C'est avec plaisir que je répondrai à toutes questions qu'on voudra bien me poser après une aussi longue introduction. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Van Berkel, mon conseiller juridique; je ne vais nulle part ces jours-ci sans m'adjoindre un avocat.

Merci, madame la présidente.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Grace.

Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Thank you, Madam Chairman.

Monsieur Grace, je vais revenir à vos dernières remarques. D'abord, précisons que j'ai appris beaucoup de choses, ce dont je vous suis reconnaissante mais que j'ai encore quelques questions à vous poser.

Si je vous ai bien compris, pour ce qui est des dispositions du projet de loi, elles vous satisfont tout à fait. Nous pourrions adopter le projet de loi tel quel et cela ne vous dérangerait nullement. Y a-t-il cependant certaines exceptions?

M. Grace: C'est exact.

Mme Finestone: Bien. Vous avez dit vous être demandé si le projet de loi limitait l'accès, s'il donnait accès à certains renseignements et enfin s'il permettait ce conserver ou détruire, et à chacune de vos questions vous avez répondu non. Vous avez toutefois attiré notre attention sur le fait que nous devrions amender le paragraphe 1 de l'article 5 et le paragraphe 1 de l'article 6, si je ne m'abuse.

En ce cas, je vais vous demander ce que vous proposez comme amendements à ces dispositions car cela nous serait très utile, et dans le cas où vous n'en auriez pas formulés, auriez-vous l'obligeance de le faire de sorte que nous puissions disposer d'un libellé qui soit conforme à la Loi actuelle sur la protection des renseignements personnels?

M. Grace: Madame Finestone, je ne suis pas rédacteur juridique, et je n'ai pas...